

Bulletin mensuel des postes et télégraphes

France. Ministère des postes. Auteur du texte. Bulletin mensuel des postes et télégraphes. 1897-03.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

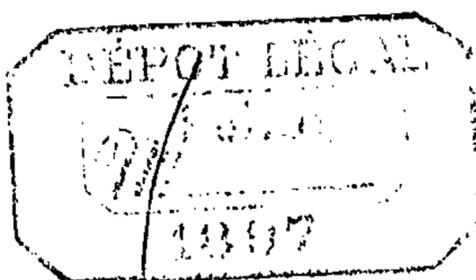
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.



ANNEXE AU BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

MARS 1897.

SOMMAIRE.

Pages.

CRÉATIONS de bureaux de poste.....	218
CRÉATIONS de réseaux téléphoniques.....	218
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	219
INDICATEURS pour boîtes aux lettres de bureaux de poste. — Addition au Recueil des tarifs des fournisseurs.....	221
NOMENCLATURE des bureaux de poste coloniaux.....	222
MODIFICATIONS à apporter à la nomenclature des bureaux de poste autrichiens.....	222
LISTE des bureaux de poste de la Grande-Bretagne.....	222
ANNOTATIONS au Tarif international des Postes.....	224
MODIFICATIONS à la Nomenclature des escales.....	224
BÂTIMENTS en partance pour les colonies et autres pays d'outre-mer.....	225
SERVICES postaux entre la France, l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine, Malte et le Maroc. Tableau des services réguliers de navigation existant à la date du 1 ^{er} avril 1897.....	227
PAQUEBOTS-POSTE français. — Suppression temporaire de l'escale de Bombay à la traversée d'aller.....	232
FRANCHISE postale. — Avertissements ou convocations adressées aux électeurs à l'occasion de la revision des listes électorales.....	232
COMPARAISON des recouvrements du mois de décembre 1896 avec ceux du mois correspondant de l'année 1895. — France.....	234
COMPARAISON des recouvrements du mois de décembre 1896 avec ceux du mois correspondant de l'année 1895. — Algérie.....	235
MODIFICATIONS à l'Instruction générale.....	236
ANNOTATIONS au Carnet n° 1517.....	236
MODIFICATIONS à la Nomenclature des rues de Paris n° 207.....	237
TABLEAU des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois de février 1897.....	237
TABLEAU comparatif des opérations de la Caisse nationale d'épargne faites dans chaque département pendant l'année 1896.....	238
ADDITIONS et modifications à l'Instruction générale sur le service extérieur de la Caisse nationale d'épargne, du 28 mars 1892.....	240
JUGEMENT.....	241
ARRÊTÉS ministériels des 17 et 20 février 1897 conférant des médailles d'honneur des Postes et des Télégraphes.....	241
FAITS divers.....	243
NOMINATIONS et mutations.....	245

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1^{er} BUREAU. — ORGANISATION
DU SERVICE LOCAL. — DISTRIBUTION.

Ouverture de recettes auxiliaires rurales des Postes.

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION des BUREAUX.	DÉSIGNATION des BUREAUX D'ATTACHE.	DATE DE L'OUVERTURE des bureaux.
Hérault.....	Creissan (1).....	Puisserguier.....	25 janvier 1897.
Aude.....	Villedaigne (1).....	Raissac-d'Aude.....	15 février 1897.
Corrèze.....	Condat.....	Uzerche.....	16 février 1897.
Deux-Sèvres.....	Amailoux.....	Parthenay.....	25 février 1897.
Aisne.....	Mondrepuis.....	Hirson.....	1 ^{er} mars 1897.
Pyrénées-Orientales..	Tautavel (1).....	Estagel.....	Idem.
Corrèze.....	Saint-Étienne-aux-Clos..	Eygurande.....	Idem.
Idem.....	Brignac.....	Ayen.....	16 mars 1897.
Nord.....	Saint-Saulve.....	Valenciennes.....	Idem.
Orne.....	Villers-en-Ouche.....	La Ferté-Fresnel.....	Idem.
Finistère.....	Sibiril.....	Saint-Pol-de-Léon.....	8 mars 1897.

(1) Recette auxiliaire rurale municipale.

*Bureaux auxiliaires du type de 1887 ayant reçu l'extension d'attributions
prévues par l'arrêté du 16 octobre 1895.*

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION des BUREAUX.	DÉSIGNATION des BUREAUX D'ATTACHE.	DATES DE L'OUVERTURE des bureaux.
Seine-et-Oise.....	Boigneville.....	Gironville.....	1 ^{er} mars 1897.
Ardenes.....	Olzy.....	Grandpré.....	8 mars 1897.

Par décision du 15 février 1897, la recette des postes d'Argelès-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées) prendra à l'avenir la dénomination d'Argelès-Gazost.

Par décision du 15 février 1897, l'établissement de facteur-receveur existant à Bordères (Hautes-Pyrénées) prendra à l'avenir la dénomination de Bordères-sur-l'Échez.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 2^e BUREAU.
CORRESPONDANCES TÉLÉPHONIQUES.

Créations de réseaux téléphoniques à conversations taxées.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS où les nouveaux réseaux doivent être installés.	ÉTENDUE DES RÉSEAUX.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Seine-Inférieure .	Guerbaville-la-Mailleraye.	Cercle de 1,500 mètres de rayon..	9 mars 1897.
Vosges.....	Raon-l'Étape.....	Idem.....	5 mars 1897.

Par arrêté du 12 janvier 1897, le réseau téléphonique à abonnement de Laon (Aisne) a été transformé en réseau téléphonique à conversations taxées. L'étendue de ce réseau reste limitée au périmètre de la commune.

Par arrêté du 4 février 1897, le réseau téléphonique à abonnement de Saintes (Charente) a été transformé en réseau téléphonique à conversations taxées. L'étendue de ce réseau reste limitée au périmètre de la commune.

Ouverture de réseaux téléphoniques.

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION des RÉSEAUX.	CATÉGORIE dans laquelle LES NOUVEAUX RÉSEAUX ont été classés.	DATE DE L'OUVERTURE des réseaux.
Allier	Moulins	A conversations taxées	8 mars 1897.
Puy-de-Dôme	Saint-Nectaire	<i>Idem</i>	1 ^{er} avril 1897.
Haute-Saône	Gray	<i>Idem</i>	15 mars 1897.

Ouverture de circuits téléphoniques interurbains.

DESIGNATION des CIRCUITS.	LONGUEUR des CIRCUITS.	NATURE ET DIAMÈTRE des fils.	POINTS de COUPURE.	DATE DE L'OUVERTURE des crédits.
	kilom.			
Paris-Chatou 2 ^o	21 289	Cu. 2 ^m / ^m	19 février 1897.
Châteauroux-Orléans(1)	141 350	Cu. 2 ^m / ^m 1/2	22 février 1897.
Cluny-Mâcon	22 470	Cu. 2 ^m / ^m 1/2	1 ^{er} mars 1897.
Gray-Dijon (1)	63 008	Cu. 3 ^m / ^m	1 ^{er} mars 1897.

(1) Approprié aux transmissions simultanées télégraphiques et téléphoniques.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1^{er} BUREAU.
— CORRESPONDANCES ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

Nomenclature des bureaux télégraphiques.

1^o Ouvertures.

BUREAUX SECONDAIRES.

a) *Bureaux municipaux.*

Clergoux. M. RG. Corrèze	25 février 1897.
Dompierre. M. RG. Charente-Inférieure	<i>Idem.</i>
Dorignies. M. Nord	<i>Idem.</i>
Maxéville. MT. RG. Meurthe-et-Moselle	<i>Idem.</i>
Nedde. M. RG. Haute-Vienne	<i>Idem.</i>
Port-des-Barques (commune de Saint-Nazaire). MT. Charente-Inférieure	<i>Idem.</i>

Saint-Lager. M. RG. Rhône.....	10 mars 1897.
Saint-Nazaire. MT. Charente-Inférieure.....	25 février 1897.
Séze. M. Savoie.....	<i>Idem.</i>
Versigny. M. ☒ RG. Aisne.....	<i>Idem.</i>
Vinassan. M. Aude.....	10 mars 1897.

b) Gares.

Cognières. K. Haute-Saône.....	10 mars 1897.
Esprels. K. Haute-Saône.....	<i>Idem.</i>

c) Bureau écluse.

Vesaignes-sur-Marne. Éc. Haute-Marne.....	25 février 1897.
---	------------------

d) Bureau militaire.

Port-Cros (Île de). M ^{re} . (3) Var.....	10 mars 1897.
--	---------------

(3) Ce bureau militaire, relié au sémaphore du cap Bénat, n'accepte que la correspondance privée de M. le marquis Costa de Beauregard, de ses hôtes et de son personnel.

2° Modifications et transformations.

Page 40. *A l'article* : Boissière (La). M^{re}. (4) Seine-et-Oise. *Modifier comme suit le renvoi correspondant :*

(4) La remise des télégrammes n'est effectuée gratuitement que dans l'orphelinat militaire où est installé le bureau. Les télégrammes adressés à La Boissière (commune ou château) donnent lieu à la perception sur l'expéditeur d'une somme de 0 fr. 50 pour frais fixes d'express. (La mention XP. n'est pas obligatoire.)

— 42. *A l'article* : Bormettes (Les). IP. (1). Var. *Modifier ainsi qu'il suit le renvoi correspondant :*

(1) Relié au bureau de La Londe pour la correspondance du Directeur des mines de Bormettes, de ses hôtes et de son personnel.

— 61. *Au lieu de* : Celles. M. ☒ Aube, *lire* : Celles-sur-Ource. M. ☒ Aube.

— 69. *A l'article* : Charmes. M. ☒ RG. Vosges, *substituer à l'indice* : M., *l'indice* : MC.

— 90. *A l'article* : Crulai. M. ☒ RG. Orne, *supprimer la mention* RG.

— 96. *Biffer l'article* : Dornoy-Flers-en-Escrebieux. M. ☒ RG. Nord.

— 109. *Ajouter à son ordre alphabétique* : Flers-en-Escrebieux. M. ☒ RG. Nord.

— 122. *A l'article* : Genlis. M. ☒ DP. Côte-d'Or, *supprimer la mention* DP.

— 140. *Au lieu de* : Junas-Aujargues. V. Gard, *lire* : Junas-Aujargues. K. Gard.

— 142. *A l'article* : La Boissière M^{re}. Seine-et-Oise (1). *Modifier comme il suit le renvoi correspondant :*

(1) La remise des télégrammes n'est effectuée gratuitement que dans l'orphelinat militaire où est installé le bureau. Les télégrammes adressés à La Boissière (commune ou château) donnent lieu à la perception sur l'expéditeur d'une somme de 0 fr. 50 pour frais fixes d'express. (La mention XP. n'est pas obligatoire.)

— 156. *A l'article* : La Rivière-Thibouville-Nassandres. M. ☒ (1) Eure. *Modifier ainsi qu'il suit le renvoi correspondant.*

(1) Percavoir pour les télégrammes adressés à Nassandres, 1 fr. 10 de frais d'express et 0 fr. 50 pour la sucrerie de M. Cartier.

— 168. *A l'article* : Les Bormettes. IP. (3). Var. *Modifier ainsi qu'il suit le renvoi correspondant :*

(1) Relié au bureau de La Londe pour la correspondance du Directeur des mines de Bormettes, de ses hôtes et de son personnel.

Page 246. *A l'article* : Quend. M. ☒ Somme, *ajouter l'indice* (3) *et inscrire au bas de la page le renvoi suivant* :

(3) Percevoir 0 fr. 80 de frais d'express pour la remise des télégrammes à destination de la gare de Quend-Fort-Mahon.

— 252. *A l'article* : Rivière-Thibouville (La) Nassandres. M. ☒ (1) Eure. *Modifier ainsi qu'il suit le renvoi correspondant* :

(1) Percevoir pour les télégrammes à destination de Nassandres 1 fr. 10 de frais d'express et 0 fr. 50 pour la sucrerie de M. Cartier.

— 260. *A l'article* : Saint-André-de-Roquelongue. M. Aude, *ajouter l'indice* ☒.

— 264. *A l'article* : Saint-Cyprien. M. Aveyron, *lire* : Saint-Cyprien-sur-Dourdon. M. Aveyron.

— 278. *Ajouter à son ordre alphabétique* : Sainte-Marie-du-Zit. L. ☒ Tunisie.

— 292. *A l'article* : Sallau. K. Pas-de-Calais, *lire* : Sallaumines. K. Pas-de-Calais.

— 323. *Au lieu de* : Versigny. K. Aisne, *lire* : Versigny. V. Aisne.

— 328. *Au lieu de* : Villefort. M. ☒ Lozère, *lire* : Villefort. L. ☒ Lozère.

— 332. *A l'article* : Vitry-aux-Loges. M. ☒ RG. Loiret, *supprimer la mention* RG.

Ajouter la mention RG. *après les noms des bureaux suivants* :

Ault. M. ☒ Somme.
Coullons. M. ☒ Loiret.

Saint-Laurent ou Saint-Laurent-du-Jura.
M. ☒ Jura.

3° Fermetures provisoires.

Fleurines. M. RG. Oise.
Mézy. M. Seine-et-Oise.

Uzeste. M. Gironde.

4° Réouverture.

Sempigny. Éc. Oise.

5° Suppression.

Montigny-sur-Loing. V. Seine-et-Marne.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 4° BUREAU.

*Indicateurs pour boîtes aux lettres de bureaux de Poste. —
Addition au Recueil des tarifs des fournisseurs.*

Il a été décidé que l'indication « La ^{me} levée est faite » qui figure sur les boîtes aux lettres des bureaux de poste, serait à l'avenir remplacée par celle-ci : « La prochaine levée de (indication du jour) aura lieu à h minutes du (matin ou du soir). »

En conséquence, il a été établi un système d'indicateur remplissant ces conditions et qui, jusqu'à nouvel ordre, ne sera obligatoire que pour tous les bureaux à créer.

Comme suite à ces dispositions, les renseignements ci-après devront figurer au recueil des tarifs des fournisseurs page 7, savoir :

Indicateurs nouveau modèle pour boîtes aux lettres de bureaux de poste.

Indicateur grand modèle, complet.....	47 ^f 00 ^c
Indicateur petit modèle, complet.....	38 00
Cadre grand modèle.....	11 00
Cadre petit modèle.....	6 50
Plaque grande, grand modèle avec vis.....	8 00
Plaque petite, grand modèle avec vis.....	1 50
Cadran des minutes pour grands et petits modèles.....	2 25
Plaque grande, petit modèle avec vis.....	5 00
Plaque petite, petit modèle avec vis.....	0 75
Tiges pour grand et petit modèle.....	1 25
Cadrans des jours pour grand et petit modèle.....	2 25
Cadrans des heures pour grand et petit modèle.....	2 25
Cadrans matin et soir pour grand et petit modèle.....	2 25
Ressorts pour grand et petit modèle.....	0 50

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU. — CORRESPONDANCE
POSTALE ÉTRANGÈRE.

Nomenclature des bureaux de poste coloniaux.

Les agents sont invités à ajouter le bureau d'*Attopen* (Bas-Laos) à la liste des bureaux de poste coloniaux situés en Cochinchine, qui figure aux pages 535 et suivantes de l'Annexe n° 10 du *Bulletin mensuel* du mois d'août 1896.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU. — CORRESPONDANCE
POSTALE ÉTRANGÈRE.

Modifications à apporter à la nomenclature des bureaux de poste autrichiens.

Les agents sont invités à faire suivre de la lettre T les bureaux de poste autrichiens de Treiben et Wsetin qui sont ouverts au service des mandats télégraphiques internationaux.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU. —
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

Liste des bureaux de poste de la Grande-Bretagne.

Les agents devront apporter les modifications suivantes à la nomenclature des

bureaux de poste de la Grande-Bretagne qui participent au service des mandats de poste internationaux :

1° LONDRES.

Bureaux à biffer.

Caledonian Road n° 406. N.

| Lambeth Road n° 81. S. E.

2° ANGLETERRE.

a) *Nouveaux bureaux à inscrire.*

Aislaby	Whitby.	Heptonstall	Manchester.
Balby Road	Doncaster.	High Street (Normanton).	Heckmond- wike (Yorks).
Bath Road (Stroud)	Stroud, Glos.	Lady Pit Lane	Leeds.
Black Bull St. (Hunslet),	Leeds.	Malin Bridge	Sheffield.
Chadderton Road	Oldham.	Nantyderry	Abergavenny,
Chalgrove	Wallingford.	Newbury (Gillingham) . . .	Gillingham, Dorset.
Colney Heath	St. Albans.	New Park	Harrogate.
Crookes	Sheffield.	New Road (Portsmouth),	Portsmouth.
Croscombe	Wells, Somerset	Pyrford Green	Woking.
Cynwyd	Corwen.	Roughton	Norwich.
Dalham	Newmarket.	Slapton (Devon)	Kingsbridge.
East Fenton	Stoke-on-Trent.	Spring Gardens (Hudder- sfield)	Huddersfield.
Elford Grove	Leeds.	Swanton Abbot	Norwich.
Five Oak Green	Paddock Wood, (Kent)	Syderstone	Swaffham.
Foster Hill Road	Bedford.	The Allotments	Stoke-on-Trent.
Great Plumstead	Norwich.	Wenhaston	Halesworth.
Halfway	Sheffield.	Woodhouse Street	Leeds.
Halsall	Ormskirk.		
Heath (Wakefield)	Wakefield.		

b) *Changements de dénominations.*

Au lieu de :

Caister, Great Yarmouth.
Church Oakley, Basingstoke.

Lire :

Caister-on-sea, Great Yarmouth.
Oakley, Basingstoke.

c) *Bureau à biffer.*

Hallsands, Kingsbridge.

3° ÉCOSSE.

a) *Nouveaux bureaux à ajouter.*

Delny, Ross-shire.
Glenfinnan, Fort-William.

| Tweedsmuir, Biggar.

b) *Changements de dénominations.*

Au lieu de : Ardnamurchan, Oban; *inscrire* Kilchoan, Oban.

4^e IRLANDE.

Inscrire le bureau de :

Tullow-street..... Carlow.

Biffer les bureaux de :

Blaquière Bridge (Philsborough); Dublin.
Dárgle Road; Bray.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU. —
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

Annotations au Tarif international des Postes.

Les agents sont invités à porter les additions suivantes sur le Tarif international des Postes :

Page 31, 4^e alinéa commençant par les mots : « à l'office étranger destinataire », et page 32, 3^e alinéa commençant par les mots : « à l'office destinataire » ajouter entre la République argentine et la République sud-africaine les mots : « de la République de Libéria ».

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU.
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

Modifications à la nomenclature des escales.

Les agents sont invités à porter les annotations suivantes sur la nomenclature des escales (édition de 1897) :

En regard des n^{os} 168 (Reykjavik) et 210 (Thorshavn), colonne 5, modifier ainsi les dates qui y figurent :

18 mars, 22 et 25 avril, 20 mai, 3, 5 et 22 juin; 13, 22 et 24 juillet, 2, 21 et 22 août; 15 et 27 septembre, 13 octobre et 13 novembre;

En regard des n^{os} 13 (Ascension) et 191 (Sainte-Hélène), porter les dates suivantes :

Colonne 5 : 24 avril, 22 mai, 19 juin, 17 juillet, 14 août, 11 septembre;

Colonne 9 : 6 mai, 3 juin, 1 et 29 juillet, 26 août, 23 septembre, 21 octobre.

En regard des n^{os} 178 (Shanghai) et 223 (Yokohama) voie de Vancouver, porter les dates ci-après :

Colonne 5 : 23 avril, 14 mai, 4 et 25 juin, 16 juillet, 6 et 27 août, 24 septembre, 22 octobre;

Colonne 9 : 19 mai, 9 et 30 juin, 21 juillet, 11 août, 1^{er} et 22 septembre, 13 octobre, 10 novembre.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU. — CORRESPONDANCE
POSTALE ÉTRANGÈRE.

BÂTIMENTS EN PARTANCE

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer, mais il ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
§ 1^{er}. — Bâtiments partant des ports de France pour les Colonies françaises (1).						
1	Saint-Pierre (Martinique).	10 avril...	Le Havre..	Marguerite-Ambaud.	Voilier....	Ambaud frères.
2	Idem.....	15	Idem.....	Marguerite	Idem.....	D. Auger.
3	Idem.....	25	Idem.....	Saint-Michel...	Idem.....	Idem.
4	La Pointe-à-Pitre..	15	Idem.....	Caroline.....	Idem.....	H. Auger.
§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale (1).						
1	Antofogasta.....	26 avril...	Le Havre..	Canning	Steamer...	Lamport et Holt.
2	Arica	26	Idem.....	Canning	Idem.....	Idem.
3	Bahia	14	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
4	Idem	28	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
5	Buenos-Ayres	10	Idem.....	Paraguay.....	Idem.....	Idem.
6	Idem	20	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
7	Idem	30	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
8	Cap-Haïtien	15	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
9	Idem	30	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
10	Caracas	16	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
11	Idem	30	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
12	Carthagène.....	16	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
13	Idem	30	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
14	Cayes (Les).....	4	Idem.....	Holsatia.....	Idem.....	Idem.
15	Céara	9	Idem.....	Justin	Idem.....	J.-M. Currie.
16	Idem	29	Idem.....	Cearense	Idem.....	Cunard.
17	Colon	4	Idem.....	Holsatia.....	Idem.....	Ch. Tricot.
18	Coronel	26	Idem.....	Canning.....	Idem.....	Lamport et Holt.
19	Coquimbo.....	26	Idem.....	Canning.....	Idem.....	Idem.
20	Curaçao.....	16	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
21	Idem.....	30	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
22	Gonaïves.....	24	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
23	Itacoatiara.....	26	Idem.....	Canning.....	Idem.....	Lamport et Holt.
24	Jacmel.....	4	Idem.....	Holsatia.....	Idem.....	Ch. Tricot.
25	Jérémie.....	24	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par le Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
26	La Guayra.....	16 avril...	Le Havre..	X.....	Steamer...	Ch. Tricot.
27	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
28	Iquique.....	26.....	Idem.....	Canning.....	Idem.....	Lamport et Holt.
29	Lima.....	26.....	Idem.....	Canning.....	Idem.....	Idem.
30	Maceio.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
31	Manaos.....	4.....	Idem.....	Augustine.....	Idem.....	J.-M. Currie.
32	Idem.....	24.....	Idem.....	Madeirense.....	Idem.....	Cunard.
33	Maragnan.....	9.....	Idem.....	Justin.....	Idem.....	J.-M. Currie.
34	Idem.....	29.....	Idem.....	Cearense.....	Idem.....	Cunard.
35	Mollendo.....	26.....	Idem.....	Canning.....	Idem.....	Lamport et Holt.
36	Montevideo.....	10.....	Idem.....	Paraguay.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
37	Idem.....	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
38	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
39	Para.....	4.....	Idem.....	Augustine.....	Idem.....	J.-M.-Currie.
40	Idem.....	9.....	Idem.....	Justin.....	Idem.....	Idem.
41	Idem.....	24.....	Idem.....	Madeirense.....	Idem.....	Cunard.
42	Idem.....	29.....	Idem.....	Cearense.....	Idem.....	Idem.
43	Paranagua.....	5.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Genestal.
44	Pernambuco.....	14.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
45	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
46	Ponce (Porto-Rico).	24.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
47	Port-au-Prince.....	15.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
48	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
49	Port-Limon.....	4.....	Idem.....	Holsatia.....	Idem.....	Idem.
50	Progreso.....	15.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
51	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
52	Puerto-Cabello.....	16.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
53	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
54	Puerto-Plata.....	24.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
55	Rio-de-Janeiro.....	7.....	Idem.....	Colonia.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
56	Idem.....	14.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
57	Idem.....	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
58	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
59	Rio-Grande-do-Sul.....	5.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Genestal.
60	Salaverry.....	26.....	Idem.....	Canning.....	Idem.....	Lamport et Holt.
61	Sanchez.....	24.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
62	Savanilla.....	16.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
63	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
64	Santo-Domingo.....	16.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
65	Santos.....	7.....	Idem.....	Colonia.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
66	Idem.....	14.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
67	Idem.....	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
68	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
69	San-Pedro-de-Macoris.	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
70	San-Juan-de-Porto-Rico.	24.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
71	Saint-Thomas.....	4.....	Idem.....	Holsatia.....	Idem.....	Idem.
72	Idem.....	16.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
73	Idem.....	24.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
74	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
75	Sao-Paulo.....	7.....	Idem.....	Colonia.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
76	Idem.....	14.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
77	Idem.....	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
78	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
79	Talahuano.....	26.....	Idem.....	Canning.....	Idem.....	Lamport et Holt.
80	Ténériffe.....	10.....	Idem.....	Paraguay.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
81	Idem.....	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
82	Tampico.....	15.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
83	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
84	Valparaiso.....	26.....	Idem.....	Canning.....	Idem.....	Lamport et Holt.
85	Vera-Cruz.....	15.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
86	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
87	Yquitos (Pérou)...	1 ^{er}	Idem.....	Clément.....	Idem.....	J.-M. Currie.

SERVICES POSTAUX
ENTRE LA FRANCE, L'ALGÉRIE, LA TUNISIE,
LA TRIPOLITAINE, MALTE ET LE MAROC.

SERVICES POSTAUX ENTRE LA FRANCE, L'ALGÉRIE,

Tableau des services réguliers de navigation

PORTS DE DESTINATION.	JOURS ET HEURES DES DÉPARTS.	PORT D'EMBARQUEMENT des DÉPÊCHES EN FRANCE.
I. — ALLER. — DÉPARTS		
Pour Alger.....	Lundi, midi 30.....	Marseille.....
	Mardi, 10 ^h s.....	Port-Vendres.....
	Mercredi, midi 30.....	Marseille.....
	Mercredi, 6 ^h s.....	Marseille.....
	Jedi, 5 ^h s.....	Marseille.....
	Vendredi, 5 ^h s.....	Marseille.....
	Samedi, midi 30.....	Marseille.....
Pour Oran.....	Mercredi, 10 ^h m.....	Cette.....
	Mercredi, 4 ^h s.....	Marseille.....
	Vendredi, 6 ^h s.....	Marseille.....
	Vendredi, 7 ^h s.....	Port-Vendres.....
	Samedi, 4 ^h s.....	Marseille.....
Pour Bône.....	Lundi, 6 ^h s.....	Marseille.....
Pour Philippeville et Bône.....	Mardi, 5 ^h s.....	Marseille.....
Pour Philippeville et Bône.....	Mercredi, 4 ^h s.....	Marseille.....
Pour Philippeville et Bône.....	Mercredi, 6 ^h s.....	Marseille.....
Pour Philippeville et Bône.....	Samedi, midi.....	Marseille.....
Pour Bône et Philippeville.....	Samedi, 4 ^h s.....	Marseille.....
Pour Philippeville et Bougie.....	Samedi, 6 ^h s.....	Marseille.....
Pour Tunis, Madhia, Monastir et Sousse	Lundi, 4 h. s.....	Marseille.....
Pour Tunis, la côte tunisienne et Tripoli de Barbarie.....	Jedi, 5 ^h s.....	Marseille.....
Pour Tunis et Malte.....	Vendredi, 4 ^h s.....	Marseille.....
Pour Tanger par Oran, Nemours, Melilla et Gibraltar.....	De Marseille, jedi, 4 ^h s. de deux en deux semaines, à partir du 14 mai 1896.....	Marseille.....
Pour Tanger par Gibraltar et Ceuta...	D'Oran, dimanche, 8 ^h s..... 7 et 22 de chaque mois.....	Marseille.....

LA TUNISIE, LA TRIPOLITAINE, MALTE ET LE MAROC.

existant à la date du 1^{er} mars 1897.

JOURS ET HEURES PRÉSUMÉS des arrivées à destination.	ENTREPRISES DE NAVIGATION qui assurent le service.	OBSERVATIONS.
DE FRANCE.		
Mardi, 3 ^h 30 s.....	Compagnie générale transatlantique.	Le paquebot part de Marseille et touche à Cette.
Jedi, 7 ^h m.....	Compagnie de navigation mixte.....	
Jedi, 3 ^h 30 s.....	Compagnie générale transatlantique	
Vendredi, 8 ^h m.....	Société générale de transports maritimes à vapeur.	
Samedi, 2 ^h m.....	Société Caillol et Saintpierre.	
Dimanche, 3 ^h m.....	Compagnie de navigation mixte.	Le paquebot part de Marseille.
Dimanche, 3 ^h 30 s.....	Compagnie générale transatlantique.	
Lundi, 8 ^h m.....	Société générale de transports maritimes à vapeur.	Le paquebot part de Marseille et touche à Cette. Service prolongé sur Arzew et Mostaganem.
Vendredi, 5 ^h m.....	Société Caillol et Saintpierre.....	
Vendredi, 8 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique.	
Dimanche, 6 ^h s.....	Société générale de transports maritimes à vapeur.	Le paquebot part de Marseille et touche à Cette. Service prolongé sur Arzew et Mostaganem.
Dimanche, 3 ^h s.....	Compagnie de navigation mixte.....	
Lundi, 8 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique.	Entre Tunis et Tripoli le paquebot touche à Sousse, Monastir, Mahdia, Sfax, Gabès et Djerba.
Mercredi, 8 ^h m.....	Société générale de transports maritimes à vapeur.	
Philippeville, jedi, 7 ^h m.....	Compagnie de navigation mixte.	
Bône, vendredi, 3 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique.	
Philippeville, jedi, 10 ^h s.....	Compagnie générale transatlantique.	
Bône, samedi, 5 ^h m.....	Société générale de transports maritimes à vapeur.	
Philippeville, vendredi, 6 ^h m.....	Société Caillol et Saintpierre.	
Bône, vendredi, 8 ^h s.....	Société Caillol et Saintpierre.	
Philippeville, lundi, 2 ^h m.....	Société Caillol et Saintpierre.	
Bône, mardi, 3 ^h m.....	Société Caillol et Saintpierre.	
Bône, lundi, minuit 30.....	Compagnie générale transatlantique.	
Philippeville, mardi, 5 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique.	
Philippeville, lundi, 6 ^h m.....	Société générale de transports maritimes à vapeur.	
Bougie, mardi, 6 ^h m.....	Société générale de transports maritimes à vapeur.	
Tunis, mercredi, 5 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique.	Entre Tunis et Tripoli le paquebot touche à Sousse, Monastir, Mahdia, Sfax, Gabès et Djerba.
Mahdia, jedi, 4 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique.	
Monastir, jedi, 3 ^h s.....	Compagnie générale transatlantique.	
Sousse, vendredi, 1 ^h m.....	Compagnie de navigation mixte.....	
Tunis, samedi, 9 ^h m.....	Compagnie de navigation mixte.....	
Tripoli, jedi, 6 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique.	
Tunis, dimanche, 5 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique.	
Malte, lundi, 8 ^h 30 m.....	Compagnie générale transatlantique.	
Mercredi, 4 ^h m.....	Compagnie de navigation mixte.	12 et 27 de chaque mois.....
12 et 27 de chaque mois.....	Compagnie Paquet.	

PORTS DE PROVENANCE.	JOURS ET HEURES DES DÉPARTS.	PORT DE DÉBARQUEMENT des DÉPÊCHES EN FRANCE.
II. — RETOUR. — DÉPARTS D'ALGÉRIE, DE TUNIS,		
D'Alger.....	Dimanche, 5 ^h s.....	Marseille.....
	Lundi, 5 ^h s.....	Marseille.....
	Mardi, midi.....	Marseille.....
	Mardi, 5 ^h s.....	Marseille.....
	Jeudi, midi.....	Marseille.....
	Vendredi, 5 ^h s.....	Port-Vendres.....
	Samedi, midi.....	Marseille.....
	Samedi, 5 ^h s.....	Marseille.....
D'Oran.....	Mardi, 9 ^h m.....	Marseille.....
	Mercredi, 4 ^h s.....	Marseille.....
	Vendredi, midi.....	Port-Vendres.....
	Samedi, 8 ^h m.....	Marseille.....
	Samedi, 4 ^h s.....	Marseille.....
De Bône et Philippeville.....	De Bône, lundi, minuit.....	Marseille.....
	De Philippeville, mardi, 9 ^h s.....	
De Bougie et Philippeville.....	De Bougie, mardi, 6 ^h s.....	Marseille.....
	De Philippeville, mercredi, midi.....	
De Bône.....	Jeudi, 5 ^h s.....	Marseille.....
De Philippeville et Bône.....	De Philippeville, vendredi, minuit.....	Marseille.....
	De Bône, samedi, 9 ^h s.....	
De Bône et Philippeville.....	De Bône, vendredi, 10 ^h s.....	Marseille.....
	De Philippeville, dimanche, midi.....	
De Bône et Philippeville.....	De Bône, samedi, 10 ^h s.....	Marseille.....
	De Philippeville, dimanche, midi.....	
De Bône.....	Mardi, 6 ^h s.....	Cette.....
De Tripoli de Barbarie, la côte tuni- sienne et Tunis.....	De Tripoli, jeudi, 4 ^h s.....	Marseille.....
	De Tunis, mardi, 4 ^h 30 s.....	
De Malte et Tunis.....	De Malte, lundi, 8 ^h s.....	Marseille.....
	De Tunis, mercredi, 4 ^h 30 s.....	
De Monastir, Sousse et Tunis.....	De Monastir, jeudi, minuit.....	Marseille.....
	De Sousse, vendredi, 6 ^h s.....	
	De Tunis, samedi, 3 ^h 30 s.....	
De Tanger par Melilla, Nemours et Oran.....	De Tanger, mercredi, midi, de deux en deux semaines, à partir du 20 mai 1896.....	Marseille.....
De Tanger par Ceuta et Gibraltar.....	D'Oran, dimanche, 11 ^h m.....	Marseille.....
	15 et 30 de chaque mois.....	

NOTA. — Indépendamment des services indiqués ci-dessus, l'Administration utilise, s'il y a lieu, pour le

JOURS ET HEURES PRÉSUMÉS des arrivées à destination.	ENTREPRISES DE NAVIGATION qui assurent le service.	OBSERVATIONS.
DE TRIPOLI DE BARBARIE, DE MALTE ET DE TANGER.		
Mardi, 3 ^h m.....	Société Caillol et Saintpierre.	
Mercredi, 3 ^h m.....	Compagnie de navigation mixte.	
Mercredi, 3 ^h s.....	Compagnie générale transatlantique.	
Jeudi, 7 ^h m.....	Société générale de transports mari- times à vapeur.	
Vendredi, 3 ^h s.....	Compagnie générale transatlantique.	
Dimanche, 2 ^h m.....	Compagnie de navigation mixte.....	Le paquebot continue jusqu'à Marseille par Cette.
Dimanche, 3 ^h s.....	Compagnie générale transatlantique.	
Lundi, 7 ^h m.....	Société générale de transports mari- times à vapeur.	
Jeudi, 9 ^h m.....	Société générale de transports mari- times à vapeur.	
Vendredi, 8 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique.	
Samedi, minuit.....	Compagnie de navigation mixte.....	Le paquebot part de Mostaganem. De Port-Vendres, il continue jusqu'à Marseille par Cette.
Lundi, 3 ^h m.....	Société Caillol et Saintpierre.	
Lundi, 8 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique.	
Jeudi, 3 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique.	
Vendredi, 4 ^h m.....	Société générale de transports mari- times à vapeur.	
Samedi, 7 ^h m.....	Société générale de transports mari- times à vapeur.	
Lundi, 5 ^h 30 m.....	Compagnie générale transatlantique.	
Mardi, 1 ^h m.....	Compagnie de navigation mixte.	
Mardi, 4 ^h m.....	Société générale de transports mari- times à vapeur.	
Jeudi, 8 ^h m.....	Société Caillol et Saintpierre.....	Le paquebot continue jusqu'à Marseille.
Jeudi, 7 ^h 30 m.....	Compagnie de navigation mixte.....	Entre Tripoli et Tunis le paquebot touche à Djerba, Gabès, Sfax, Mahdia, Monastir et Sousse.
Vendredi, 5 ^h 30 m.....	Compagnie générale transatlantique.	
Lundi, 6 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique.	
Mardi, 7 ^h s.....	Compagnie de navigation mixte.	
3 et 19 de chaque mois.....	Compagnie Paquet.	

transport des dépêches, les départs supplémentaires organisés par les compagnies.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU. — SERVICES MARITIMES.

Paquebots-poste français. — Suppression temporaire de l'escale de Bombay à la traversée d'aller.

La Compagnie des Messageries maritimes a été autorisée à supprimer temporairement l'escale de Bombay à la traversée d'aller de l'itinéraire de Marseille à Yokohama, pendant la durée des mesures quaranténaires appliquées aux provenances de Bombay, dans les ports de Ceylan.

En conséquence, le départ du paquebot de la ligne de Marseille à Yokohama, par Bombay, qui aurait dû avoir lieu le 21 mars, a été différé jusqu'au mercredi 24. Ce paquebot ne touchera pas à Bombay; il arrivera à Colombo en avance d'un jour sur le paquebot allant en Australie qui devra lui livrer les dépêches destinées à l'Extrême-Orient.

Les mêmes dispositions seront prises, jusqu'à nouvel avis, pour les départs suivants qui auront lieu de Marseille, toutes les quatre semaines, à compter du mercredi 24 mars.

Par suite, les correspondances pour l'Inde qui avaient intérêt à être dirigées le samedi, de quatre en quatre semaines (après l'expédition par malle de l'Inde) sur Marseille, pour profiter du départ des paquebots de la ligne Marseille-Bombay-Yokohama, ne devront, provisoirement, être acheminées par cette voie, le mardi soir (départ de Paris), de quatre en quatre semaines, que sur la demande expresse des expéditeurs.

Il y aura lieu, cependant, d'acheminer sur Marseille, le mardi soir, toutes les quatre semaines, à compter du 20 avril (départ de Paris) les correspondances pour Port-Saïd, la Syrie, Aden et l'île de Ceylan.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 4^e BUREAU. — TARIFS, FRANCHISES, COLIS POSTAUX ET CONTRAVENTIONS.

Franchise postale. — Avertissements ou convocations adressés aux électeurs à l'occasion de la revision des listes électorales.

Un décret en date du 10 mars 1897 a admis à la circulation en franchise par la poste, pendant la période de temps fixée par la loi pour la revision des listes électorales, les avertissements ou convocations adressés par les juges de paix aux électeurs rayés des listes électorales. Ces plis devront porter sur leur suscription les mots : « Revision de la liste électorale. »

En conséquence, il y a lieu d'apporter au Manuel des franchises postales les modifications suivantes :

Ajouter à l'article 9 de l'ordonnance du 17 novembre 1844 et à la suite du paragraphe 48 (page XXIV) le paragraphe ci-après :

« § 49^o. — Les avertissements ou convocations adressés par les juges de paix,

pendant la période de temps fixée par la loi pour la revision des listes électorales aux électeurs rayés de la liste électorale.

« Ces plis devront porter sur leur suscription les mots : « Revision de la liste électorale » (Décret du 10 mars 1897). »

Biffer à l'article 10 de la même ordonnance le paragraphe 11 (page xxvi) et inscrire en regard (décret du 10 mars 1897).

Page 489, colonne 1, après « juges de paix », piquer le renvoi 5 et porter au bas de la page le renvoi suivant :

(5) Pendant la période de temps fixée par la loi pour la revision des listes électorales, les avertissements ou convocations adressés par les juges de paix aux électeurs rayés de la liste électorale sont admis à circuler en franchise.

Les juges de paix devront porter sur la suscription de ces plis les mots : « Revision de la liste électorale. (Article 9 de l'ordonnance du 17 novembre 1844, § 49.)

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DE LA VÉRIFICATION DES PRODUITS.

FRANCE.

*Comparaison des recouvrements du mois de décembre 1896
avec ceux du mois correspondant de l'année 1895.*

N ^o des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS DE DÉCEMBRE		DIFFÉRENCES POUR 1896.	
		1896.	1895.	Augmentat ^{one}	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1^o POSTES.					
1	Produit net de la taxe des correspondances postales, y compris le solde des comptes avec les offices étrangers.	23,076,505 99	23,458,353 02	"	381,847 03
2	Droit perçu sur... { Mandats français. Mandats internat ^o	725,595 89	709,079 26	16,516 63	"
3		53,887 85	53,090 10	797 75	"
4	Droit perçu sur les bons de poste... Recettes diverses et accidentelles (Postes), y compris les taxes perçues par l'État pour le transport des colis postaux.....	37,511 25	32,119 50	5,391 75	"
	TOTAUX.....	23,937,433 64	24,398 85	533 81	"
		23,937,433 64	24,296,040 73	23,239 94	381,847 03
		EN MOINS en 1896.....		358,607 09 ^e	
2^o TÉLÉGRAPHES.					
5	Produit net de la taxes des correspondances télégraphiques, y compris les soldes des comptes avec les offices étrangers.....	2,661,771 91	2,922,770 70	"	260,998 79
6	Remboursements par la compagnie du chemin de fer de l'État des frais de surveillance de son service télégraphique.....	"	"	"	"
7	Remboursements par divers établissements du traitement d'agents du service postal et télégraphique....	5,911 23	6,281 71	"	370 48
8	Contributions pour droit d'usage et frais d'entretien des lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé.	1,525 43	"	51,453 04	"
9	Recettes diverses et accidentelles....	150,480 72	100,563 11	"	"
	TOTAUX.....	2,819,699 29	3,029,615 52	51,453 04	261,369 27
		EN MOINS en 1896.....		209,916 23 ^e	
3^o TÉLÉPHONES.					
10	Produit des conversations téléphoniques, y compris les soldes des comptes avec les offices étrangers...	174,502 83	206,395 19	"	31,892, 36
11	Produit des abonnements urbains et interurbains.....	1,673,684 45	36,253 47	1,637,430 98	"
12	Produit d'abonnements pour transmission de télégrammes téléphonés....	"	"	"	"
13	Recettes diverses et accidentelles....	5,695 76	6,209 56	"	513 80
	TOTAUX.....	1,853,883 04	248,858 22	1,637,430 98	32,406 16
		EN PLUS en 1896.....		1,605,024 82 ^e	
RÉCAPITULATION.					
		MOIS COURANT.	MOIS CORRESPONDANT de l'année précédente.		
1 à 4	Produits postaux.....	23,937,433 64	24,296,040 73	23,239 94	381,847 03
5 à 9	Produits télégraphiques.....	2,819,699 29	3,029,615 52	51,453 04	261,369 27
10 à 13	Produits téléphoniques.....	1,853,883 04	248,858 22	1,637,430 98	32,406 16
	TOTAUX du mois de décembre	28,611,015 97	27,574,514 47	1,712,123 96	675,622 46
	Mois antérieurs.....	198,150,107 34	197,438,185 90	4,589,744 21	3,577,822 77
	TOTAUX GÉNÉRAUX.....	226,761,123 31	224,712,700 37	6,301,868 17	4,253,445 23
		EN PLUS en 1896.....		2,048,422 04 ^e	

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DU CONTRÔLE
ET DE L'ORDONNANCEMENT DES DÉPENSES.

Modifications à l'Instruction générale.

Article 1341. — Biffer la fin de l'article, à partir des mots : « mais les ordonnances qui les autorisent. . . . » et y substituer, après les mots « Dépenses des exercices périmés » qui devront être maintenus, la rédaction suivante : « elles sont payables jusqu'à la clôture de l'exercice sur lequel le crédit spécial a été ouvert (Décret du 31 mai 1862, art. 139) ».

Article 1370. — Substituer au paragraphe 4° (6° alinéa) supprimé par le *Bulletin mensuel* n° 4, d'avril 1890, le paragraphe suivant : « 4° les expéditions délivrées par les greffiers des justices de paix en matière civile (Loi de finances du 26 janvier 1892) ».

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DES ARTICLES D'ARGENT.

Modification à l'article 940 de l'Instruction générale.

Substituer au dernier alinéa de l'article 940 le nouveau texte ci-après :

« Lorsque le mandat à payer ne dépasse pas 150 francs, un simple certificat du maire de la résidence du défunt établissant les droits des héritiers peut remplacer les actes ci-dessus spécifiés ; ce certificat est assujéti au timbre (Règlement du 26 décembre 1866). »

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 3° BUREAU. — BUREAU DES ARTICLES D'ARGENT.

Annotation au Carnet n° 1517.

ALLIER.

Biffer : Bellenaves.

CHARENTE-INFÉRIEURE.

Inscrire : Pons.

MORBIHAN.

Inscrire : Bignan.

Inscrire : Josselin (pour la commune de Buléon).

Inscrire : Plumelec.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DES ARTICLES D'ARGENT.

Modifications à la Nomenclature des rues de Paris n° 207.

Ajouter à leur ordre alphabétique, à la nomenclature n° 207, les indications ci-après :

Louis-Morard (rue).....	69
Nouvelle-du-Théâtre (rue), xv ^e arrondissement.....	64
Pyrénées (villa des).....	59

Supprimer :

Avenir (impasse de l'), xx ^e arrondissement.....	59
Théâtre (rue du), xvii ^e arrondissement.....	37

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.
BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

Tableau des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois de février 1897.

Versements reçus de 265,598 déposants, dont 42,552 nouveaux.....		31,947,728 ^f 97°
Remboursements à 99,630 déposants, dont 20,830 pour solde.....	24,043,356 ^f 56)	} 24,438,631 ^f 34°
Rentes achetées à 347 déposants pour un capital de.....	395,274 ^f 78)	
		<hr/>
	EXCÉDENT de recettes.....	7,509,097 ^f 63°
		<hr/>

Nombre de comptes existant au 28 février 1897 : 2,754,070.

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.
BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

Tableau comparatif des opérations de la Caisse nationale d'épargne faites, dans chaque département, pendant l'année 1896.

DÉPARTEMENTS.	RECENSEMENT de la population en 1896.	VERSEMENTS.			LIVRETS.			PRODUITS des colonnes n ^{os} 5 et 8.	CLASSEMENT d'après la moyenne générale.	OBSERVATIONS.
		MONTANT BRUT des versements.	PROPORTION par 1,000 habitants.	CLASSEMENT d'après la proportion.	NOMBRE de livrets.	PROPORTION par 1,000 habitants.	CLASSEMENT d'après la proportion.			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
		fr. c.	fr.							
Ain.....	351,569	3,364,439 86	9,570	23	4,976	14.15	16	368	18	
Aisne.....	541,613	2,819,648 09	5,206	71	3,344	6.17	76	5,396	76	
Allier.....	424,378	4,322,927 36	10,187	19	4,837	11.40	28	532	23	
Alpes (Basses-)...	118,142	1,495,783 08	12,661	10	1,938	16.40	9	90	10	
Alpes (Hautes-)...	113,229	1,315,947 18	11,622	12	1,962	17.33	6	72	9	
Alpes-Maritimes...	265,155	6,039,774 22	22,778	1	5,982	22.56	2	2	1	
Ardèche.....	363,501	2,397,362 36	6,595	56	3,216	8.85	54	3,024	54	
Ardennes.....	318,865	2,072,311 42	6,499	59	3,082	9.66	44	2,596	52	
Ariège.....	219,641	1,493,319 22	6,799	52	1,425	6.49	74	3,848	63	
Aube.....	251,435	969,631 34	3,856	80	1,104	4.39	85	6,800	84	
Aude.....	310,513	3,245,255 12	10,451	16	3,408	10.97	29	464	21	
Aveyron.....	389,464	3,124,895 17	8,023	39	3,830	9.83	43	1,677	40	
Bouches-du-Rhône..	673,820	8,539,033 16	12,673	9	10,423	15.47	12	108	11	
Calvados.....	417,176	3,298,629 54	7,907	43	4,181	10.02	40	1,720	41	
Cantal.....	234,382	2,080,215 28	8,875	30	2,915	12.44	26	780	31	
Charente.....	356,236	3,443,387 23	9,666	22	4,615	12.95	21	462	22	
Charente-Inférieure.	453,455	3,660,513 79	8,072	38	4,157	9.16	50	1,900	43	
Cher.....	347,725	3,161,393 01	9,091	27	3,602	10.36	37	999	33	
Corrèze.....	322,393	3,145,828 77	9,758	21	4,225	13.14	19	399	19	
Corse.....	290,168	989,137 22	3,409	86	1,306	4.50	84	7,224	86	
Côte-d'Or.....	368,168	1,989,847 52	5,405	69	2,888	7.83	65	4,485	71	
Côtes-du-Nord.....	616,074	4,150,828 48	6,738	55	4,782	7.76	67	3,685	61	
Creuse.....	279,366	3,653,998 04	13,079	6	4,589	16.43	8	48	7	
Dordogne.....	464,822	5,292,519 33	11,386	13	5,936	12.77	22	286	15	
Doubs.....	302,046	1,472,997 03	4,877	75	2,690	8.91	53	3,975	67	
Drôme.....	303,491	2,829,915 34	9,325	24	3,504	11.55	27	648	29	
Eure.....	340,652	2,037,027 30	5,980	64	2,708	7.95	62	3,968	66	
Eure-et-Loir.....	280,469	1,827,196 25	6,515	58	1,910	6.81	72	4,176	69	
Finistère.....	739,648	2,804,389 60	3,792	83	3,663	4.95	80	6,610	80	
Gard.....	416,036	3,763,925 10	9,047	28	4,143	9.96	42	1,176	35	
Garonne (Hauto-)...	459,377	6,452,732 50	14,047	3	7,720	16.81	7	21	3	
Gors.....	250,472	2,132,205 18	8,513	33	2,647	10.57	35	1,155	34	
Gironde.....	809,902	5,293,718 44	6,534	57	6,781	8.37	58	3,306	58	
Hérault.....	469,684	6,098,042 42	12,983	7	5,865	12.49	25	175	12	
Ile-et-Vilaine.....	622,039	3,848,823 95	6,187	61	4,943	7.95	63	3,843	62	
Indre.....	289,206	1,772,868 83	6,130	62	2,004	6.93	70	4,340	70	
Indre-et-Loire....	337,064	3,091,336 60	9,171	26	3,636	10.79	31	806	32	
Isère.....	568,933	6,367,723 40	11,192	14	8,490	14.92	14	196	13	
Jura.....	266,143	2,203,071 28	8,278	34	3,482	13.08	20	680	30	
Landes.....	292,884	1,985,797 70	6,780	53	2,346	8.01	61	3,233	56	
Loir-et-Cher.....	278,153	2,019,960 70	7,262	50	2,515	9.04	51	2,550	50	
Loire.....	625,336	3,774,726 70	6,036	63	5,808	9.29	49	3,087	55	
Loire (Haute-)...	316,699	2,353,860 12	7,432	47	3,391	10.71	33	1,551	38	
Loire-Inférieure...	646,172	4,022,889 30	6,226	60	5,038	7.80	66	3,960	65	
Loiret.....	371,019	1,391,358 17	3,750	84	1,733	4.67	82	6,788	82	
Lot.....	240,493	1,952,970 29	8,124	36	2,051	8.53	56	2,016	45	
Lot-et-Garonne....	286,377	3,038,382 75	10,610	15	3,021	10.55	36	540	24	

DÉPARTEMENTS.	RECENSEMENT de la population en 1896.	VERSEMENTS.			LIVRETS.			PRODUITS des colonnes n ^{os} 5 et 8.	CLASSEMENT d'après la moyenne générale.	OBSERVATIONS.
		MONTANT BRUT des versements.	PROPORTION par 1,000 habitants.	CLASSEMENT d'après la proportion.	NOMBRE de livrets.	PROPORTION par 1,000 habitants.	CLASSEMENT d'après la proportion.			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
		fr. c.	fr.							
Lozère.....	132,151	1,374,037 17	13,397	17	1,816	13.74	17	289	16	
Maine-et-Loire....	514,870	4,167,489 36	8,094	37	4,931	9.58	45	1,665	39	
Manche.....	500,052	4,424,321 21	8,848	31	6,580	13.16	18	558	25	
Marne.....	439,577	2,090,997 53	4,757	78	2,632	5.99	79	6,162	79	
Marne (Haute-)...	232,057	1,157,916 21	4,990	74	1,605	6.92	71	5,254	75	
Mayenne.....	321,187	2,375,832 03	7,397	48	2,432	7.57	69	3,312	59	
Meurthe-et-Moselle.	466,417	2,258,024 15	4,841	76	4,788	10.27	39	2,961	53	
Meuse.....	290,384	1,636,836 19	5,637	67	3,101	10.67	34	2,278	48	
Morbihan.....	552,028	2,123,872 49	3,847	81	2,488	4.51	83	6,723	81	
Nièvre.....	333,899	2,861,588 89	8,570	32	3,434	10.28	38	1,216	36	
Nord.....	1,811,868	9,301,112 69	5,133	73	15,437	8.52	57	4,161	68	
Oise.....	404,511	2,336,714 82	5,777	65	3,244	8.02	60	3,900	64	
Orne.....	339,162	2,460,255 39	7,254	51	2,660	7.84	64	3,264	57	
Pas-de-Calais.....	906,249	7,157,394 55	7,898	44	17,318	18.11	5	220	14	
Puy-de-Dôme.....	555,078	5,699,975 61	10,269	18	6,979	12.57	24	432	20	
Pyrénées (Basses-).	423,572	2,197,056 09	5,187	72	3,987	9.41	48	3,456	60	
Pyrénées (Hautes-).	218,973	1,755,026 48	8,015	40	2,064	9.43	47	1,880	42	
Pyrénées-Orientales.	208,387	1,711,829 51	8,215	35	1,739	8.35	59	2,065	46	
Rhône.....	839,329	4,380,288 28	5,219	70	6,405	7.63	68	4,760	72	
Saône (Haute-) et Belfort.....	360,938	2,624,482 58	7,271	49	3,601	9.98	41	2,009	44	
Saône-et-Loire....	621,237	4,810,828 54	7,744	45	5,859	9.43	46	2,070	47	
Sarthe.....	425,077	1,679,428 01	3,951	79	1,580	3.72	86	6,794	83	
Savoie.....	259,790	3,278,292 11	12,619	11	5,004	19.26	3	33	5	
Savoie (Haute-)...	265,872	2,361,661 14	8,883	29	4,252	16.00	10	290	17	
Seine.....	3,340,514	74,287,330 32	22,238	2	93,287	27.93	1	2	1	
Seine-Inférieure...	837,824	3,017,956 02	3,602	85	4,099	4.89	81	6,885	85	
Seine-et-Marne....	359,044	2,431,449 06	6,772	54	3,236	9.01	52	2,808	51	
Seine-et-Oise.....	669,098	8,655,613 34	12,936	8	12,657	18.92	4	32	4	
Sèvres (Deux-)...	346,694	2,618,229 53	7,552	46	3,060	8.83	55	2,530	49	
Somme.....	543,279	2,076,682 22	3,822	82	3,395	6.25	75	6,150	78	
Tarn.....	339,827	1,927,316 42	5,671	66	2,081	6.12	77	5,082	74	
Tarn-et-Garonne...	200,390	2,013,769 51	10,049	20	2,145	10.70	32	640	28	
Var.....	309,191	4,222,714 53	13,657	4	4,901	15.85	11	44	6	
Vaucluse.....	236,313	3,105,145 30	13,140	5	3,552	15.03	13	65	8	
Vendée.....	441,735	2,486,712 55	5,629	68	2,981	6.75	73	4,964	73	
Vienne.....	338,114	2,706,988 56	8,006	42	3,633	10.80	30	1,260	37	
Vienne (Haute-)...	375,724	3,484,660 81	9,274	25	4,753	12.65	23	575	26	
Vosges.....	421,412	3,375,687 94	8,010	41	5,967	14.16	15	615	27	
Yonne.....	332,656	1,596,347 31	4,799	77	2,008	6.08	78	6,006	77	
TOTAUX.....	38,517,975	342,834,409 19	"	"	448,523	"	"	"	"	
MOYENNES générales	"	"	8,901	"	"	11.65	"	"	"	

OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN ALGÉRIE.

Alger.....	4,345,242 10	6,387
Constantine.....	2,266,836 23	3,669
Oran.....	1,840,695 49	3,996
TOTAUX GÉNÉRAUX.	351,287,183 01	462,575

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.
BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

*Additions et modifications à l'Instruction générale
sur le service extérieur de la Caisse nationale d'épargne, du 28 mars 1892.*

Article 104. — 1^{er} alinéa, texte nouveau de la 2^e ligne «... deux exemplaires ou deux extraits de ses statuts et, en double, une pièce justifiant...». 3^e alinéa, 1^{re} ligne, texte nouveau «Les exemplaires ou les extraits des statuts fournis sont...»

Article 192, 2^e alinéa. — Substituer au texte actuel le texte suivant : «La demande est formée un mois avant l'épuisement présumé de l'approvisionnement; elle est établie à raison de la consommation moyenne pendant quatre mois.»

Article 237. — Après la formule du consentement (5^e alinéa) ajouter l'alinéa suivant :

«Il appartient au receveur soit d'exiger la légalisation de la signature qui y est apposée, soit d'en attester lui-même l'authenticité, si des pièces suffisamment probantes lui sont produites ou s'il connaît les parties».

Article 257. — Dans le 2^e alinéa (addition notifiée par le *Bulletin mensuel* de juin 1894) au lieu de «50 francs» mettre «150 francs».

Article 271, page 84, ajouter le 3^e alinéa ci-après :

«Tout déposant qui donne commission à un facteur (article 24) de toucher pour lui un remboursement doit quittancer et dater lui-même l'autorisation avant de s'en dessaisir. Lorsque le receveur n'a aucun motif de refuser le paiement, il porte, au cadre indicateur des pièces d'identité produites, de même qu'au carnet n^o 99 (article 272 *in fine*), la mention «identité certifiée par le «facteur N...»; cette mention est contresignée par le facteur».

Article 326. — Après «3^e» mettre «4^e La taxe de factage de 0 fr. 10 pour le paiement à domicile».

Au dernier paragraphe «Le montant de...» substituer «5^e» à «4^e».

Article 631. — 3^e ligne, après «titulaire» mettre un point, et biffer le reste de la phrase.

Article 632. — Ajouter un 3^e alinéa ainsi conçu : «Le directeur prend note sur un carnet (modèle n^o 45) des numéros des livrets émis, ainsi que de la date «et du lieu du premier versement (1)».

Au bas de la page 192 ajouter le renvoi suivant : «(1) Les directeurs des départements érigés en succursales de plein exercice ne tiennent pas de carnet n^o 45».

Article 639 supprimé.

Page 193. — Biffer le renvoi (1).

Article 684. — 2^e alinéa, 3^e et 4^e lignes. Biffer les mots «et qui servent au directeur à compléter le registre matricule n^o 45».

Article 689. — Biffer les trois premières lignes et y substituer «689. — Le directeur établit une...».

Article 690. — 2^o alinéa, 3^o, 4^o et 5^o lignes, supprimer les mots : « qui complète, s'il y a lieu, le registre matricule d'après les renseignements complémentaires qui ont pu être portés au bas de la formule n^o 36 ».

Article 770. — 4^o ligne, après « recus » mettre « de l'entrepôt départemental » ; après « et » mettre « de l'agent comptable de la fabrication ».

Article 771. — 1^{er} alinéa, 3^o et 7^o lignes, biffer « ordinaires » ; ajouter après le 1^{er} alinéa l'alinéa suivant : « En même temps qu'il prend note au carnet n^o 78 des envois que le receveur principal fait soit à lui-même, soit aux autres receveurs, le directeur porte au compte de l'entrepôt, en regard de chaque carnet, la date d'envoi et le nom du bureau destinataire ».

Article 788. — 2^o alinéa, 2^o ligne, au lieu de « ... sont classés par bureau et conservés... » mettre « sont classés par bureau et par année et conservés... ».

Article 800. — 1^{re} ligne, remplacer « registre matricule » par « carnet ».

Page 341. — En regard de « 45 » remplacer « registre matricule » par « carnet des livrets émis », et « 639 » par « 632 ».

Appendice n^o 5, page 339, 3^o ligne, au lieu de « cinquante francs » mettre « cent cinquante francs ».

17^o ligne de la page 339, ajouter en marge l'alinéa suivant : « Toutefois, lorsque le montant du livret est inférieur à 50 francs et si, pour un motif quelconque, un ou plusieurs des héritiers ne peuvent intervenir au paiement soit directement, soit par procuration, l'héritier ou ceux des héritiers qui demandent le remboursement pourront toucher le montant intégral du livret en se portant fort pour le ou les héritiers non présents. Ils signeront dans ce cas la déclaration suivante sur la demande de remboursement et sur la quittance : Je (ou nous), soussigné déclar me (ou nous) porter fort pour M... mon (ou notre, ou nos) cohéritiers ».

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — CONTENTIEUX.

Jugement.

Par jugement du tribunal correctionnel de Mantes, en date du 17 février 1897, le sieur A... et la dame M..., prévenus d'outrages par paroles envers la receveuse de B..., dans l'exercice de ses fonctions, ont été condamnés, le premier à 50 francs d'amende, la deuxième à 100 francs d'amende, par application de l'article 224 du Code pénal.

SERVICE CENTRAL. — 2^o BUREAU. — PERSONNEL.

ARRÊTÉ ministériel du 17 février 1897 conférant la médaille d'honneur à des sous-agents des postes et des télégraphes.

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu le décret du 22 mars 1882 ;

Vu les arrêtés des 24 avril 1882 et 24 décembre 1894 ;

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1^{er}. — La médaille de bronze des Postes et des Télégraphes est décernée aux sous-agents ci-après dénommés :

M. **Alphonsi** (Jacques-Marie), gardien de bureau à Cannes, 30 ans et demi de services administratifs, 2 ans de services dans les douanes ;

M. **Beauvais** (Joseph), facteur local à Ytres (Somme), 19 ans de services administratifs, 1 an de services militaires ;

M. **Bourges** (Victor-Honoré), brigadier-facteur à Marseille, 19 ans de services administratifs, 5 ans de services militaires ;

M. **Cazeles** (Jean-Philippe-Chysostôme), facteur-chef des télégraphes à Marseille-Préfecture, 24 ans et demi de services administratifs, 7 ans de services militaires.

M. **Chaussy** (Henri-Désiré), facteur chef à Cannes, 27 ans et demi de services administratifs.

M. **Gorsse** (François), facteur rural à Sornac (Corrèze), 26 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires.

ART. 2. Le présent arrêté sera déposé au Service central (2^e bureau) du Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes pour être notifié à qui de droit.

Paris, le 17 février 1897.

HENRY BOUCHER.

SERVICE CENTRAL. — 2^e BUREAU. — PERSONNEL.

ARRÊTÉ ministériel du 20 février 1897, conférant la médaille d'honneur à des sous-agents des Postes et des Télégraphes.

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu le décret du 22 mars 1882 ;

Vu les arrêtés des 24 avril 1882 et 24 décembre 1894 ;

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1^{er}. — La médaille d'argent des postes et des télégraphes est décernée à M. **Pommier** (Antoine), facteur local à Bort (Corrèze), 23 ans de services administratifs, 5 ans de services militaires, décoré de la médaille militaire.

ART. 2. — La médaille de bronze des postes et des télégraphes est décernée à M. **Bellet** (Pierre), facteur local à Sainte-Ferréole (Corrèze), 27 ans et demi de services administratifs, 5 ans de services militaires.

ART. 3. — Le présent arrêté sera déposé au Service central (2^e bureau. — Personnel) du Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes pour être notifié à qui de droit.

Paris, le 20 février 1897.

HENRY BOUCHER.

SERVICE CENTRAL. — 2^e BUREAU. — PERSONNEL.

FAITS DIVERS.

ACTES DE PROBITÉS.

M. BERTHELIER, facteur auxiliaire des téléphones à Paris 49, a trouvé dans la salle d'attente un porte-monnaie contenant la somme de 20 fr. 35. Ce porte-monnaie a été remis au commissaire de police du quartier.

M. ESCALIÈRE, facteur-releveur au bureau de Paris 24, a remis à son receveur une épinglette double en or et en perles d'une valeur de 250 francs environ.

M. BATTAGLINI, facteur rural à Antissant, a rendu au propriétaire un porte monnaie contenant 50 fr. 45 qu'il avait trouvé en cours de tournée et a refusé la récompense qui lui était offerte.

M. GAISNE, facteur rural à Montescourt-Lizerolles, a restitué une somme de 10 francs qu'il avait par erreur reçue en trop.

M. PAGEARD, gardien de bureau à Saint-Mihiel, a déposé au bureau de police un porte-monnaie contenant 10 fr. 95, dix timbres-poste à 0 fr. 15 et deux billets de chemin de fer, qu'il avait trouvé sur la voie publique.

M. BAPTISTE, facteur local à Sées, a confié à la receveuse un porte-monnaie contenant 60 francs, qui avait été oublié dans la salle d'attente.

M. DROCHE, facteur des télégraphes à Beauvais, s'est empressé de déposer à la mairie une broche en or avec breloque en perles fines, qu'il venait de trouver sur la voie publique.

M. CLOCHER, gardien de bureau à Chambéry, a remis à qui de droit une lettre, valeur déclarée 600 francs, qu'il avait trouvée dans une boîte.

M. ALBIGÈS, facteur rural à Saint-Jean-de-Bruel, a trouvé, en cours de tournée, un porte-monnaie contenant 22 fr. 20, qu'il a rendu au propriétaire.

M. SALEIL, facteur des télégraphes à Rodez, a confié à son receveur un portefeuille contenant une somme de 200 francs, qui avait été oublié sur la tablette du guichet.

M. NICOLAS, facteur-receveur à Kléber, a rendu au propriétaire deux billets de banque de 100 francs qu'il avait trouvés dans un livret de caisse d'épargne; il a ensuite refusé la récompense qui lui était offerte.

M. HARDY, facteur rural à La Ferté-Vidame, a trouvé, en cours de tournée, un billet de banque de 100 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. HAUSSONNE, facteur de ville à Pithiviers, ayant trouvé une pièce de 20 francs, l'a remise à qui de droit, et a ensuite refusé toute récompense.

M. FOURGEREUX, facteur rural à Saint-Bris, a remis au maire de la localité une montre en argent avec sa chaîne, qu'il venait de trouver en cours de tournée; ces objets ont pu être restitués à leur propriétaire.

M. PANIS, facteur rural à Millau, a trouvé sur la voie publique un paquet de dix-huit paires de gants, d'une valeur de 70 francs, qu'il s'est empressé de rendre à son propriétaire.

M. LIHERMITE, facteur local à Saint-Paul-d'Eyjeaux, a trouvé un billet de banque de 100 francs qu'il a déposé à la mairie.

M. MICHEL, facteur local à Angerville, a rendu à qui de droit un porte-monnaie contenant une assez forte somme d'argent, qu'il avait trouvé sur la voie publique.

M. RIGAUD, gardien de bureau à Chambéry, a remis au receveur principal une pièce de 20 francs qu'il avait trouvée dans la salle d'attente.

M. MARTIN, facteur à Paramé, a déposé entre les mains de la receveuse une action de 500 francs au porteur, qu'il avait trouvé en cours de tournée.

M. JEAN-BAPTISTE, facteur local à Listrac, a trouvé dans la salle d'attente un porte-monnaie contenant 90 fr. 50 qu'il a remis au receveur pour être rendu au propriétaire.

M. ROBERT, facteur-téléphoniste à Paris 66, ayant trouvé, dans la salle d'attente du bureau, un carnet contenant un billet de banque de 100 francs, l'a confié à son receveur.

M. MERLE, courrier de Libourne à Saint-André-de-Cubzac, a restitué à qui de droit un billet de 100 francs qu'il avait reçu pour un billet de 50 francs.

ACTES DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

M. HÉNIN, facteur des télégraphes à Béthune, a reçu une médaille d'argent de première classe du Ministre de l'Intérieur pour actes de courage.

M. ANSELMET, facteur rural à Lanslebourg, a fait preuve de dévouement lors des dernières tempêtes de neige.

MM. FOISSY, facteur rural à Sidi-bel-Abbès;
COQUET, facteur rural à Velars-sur-Ouche;
LAVAUX, facteur rural à Mercy-le-Bas;
AUMAYE, facteur-receveur à Lachau;
TAISNE, facteur local à Lourches;
AGOGNÉ, facteur rural à Meung-sur-Loire,
ont arrêté des chevaux emportés.

M. ENFANTIN, facteur rural à Aumale, s'est particulièrement distingué dans un incendie.

M. DONIS, facteur rural à Duras, a fait preuve de dévouement dans l'exécution de son service, lors des récentes inondations; ce sous-agent s'était déjà signalé par plusieurs actes de probité.

MM. GERSTEL, facteur-receveur à Aïn-Roua,
LAFFONT, facteur rural à Cox,
ont abattu des chiens enragés.

M. GAUTHIER, facteur rural à Gray, a porté secours à une personne malade qu'il avait rencontrée en cours de tournée.

M. CAMATTE, facteur à Collian, a ramené à la vie une femme qui venait de se pendre.

M. LECLERCQ, facteur rural à Molliens-Vidame, a secouru une jeune personne inanimée trouvée sur la route.

MM. GARNIER, facteur des télégraphes à Annecy;
BOUX, facteur rural à Lamaste;
CHEVRIER, facteur rural à Chatillon-en-Barois;
PRESTAT, facteur à Villeneuve-l'Archevêque;
ont porté secours à des personnes en danger de se noyer.

M^{me} AYMES, receveuse à Simiane, a fait preuve du plus grand sang-froid au cours d'un violent orage qui a provoqué la destruction presque totale du poste télégraphique.

SERVICE CENTRAL. — 2^e BUREAU. — PERSONNEL.

NOMINATIONS ET MUTATIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services	TRAITE- MENTS. francs.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. francs.
MM. Berthaut	Comm. princ. de direct.	Troyes	4,000	Inspecteur . . .	Troyes	4,000
Meyrat	Com. princ..	Direct ^{on} de la caisse nation. d'épargne	3,500	Sous-inspect ^r	Beauvais	3,500
Dénery	Élève ingé- nieur.	École profession- nelle supérieure.	1,800	Sous-ingén..	Direct ^{on} des services électriques.	2,500
Bonidan	Com. de dir.	Direction de la Seine	2,700	Com. de dir.	Mende	2,700
Liégeois	Idem	Idem	2,400	Idem	Direct ^{on} des services électriques.	2,400
Martin	Idem	Idem	2,700	Idem	Idem	2,700
Hugon	Commis am- bulant.	Ligne de l'Est. . . .	2,700	Idem	Direct ^{on} des bureaux ambulants de la ligne du Nord.	2,700
Mars	Com. de dir..	Direct ^{on} des services électriques.	2,400	Idem	Direction de la Seine	2,400
Roy	Idem	Idem	3,000	Idem	Idem	3,000
Courtois	Commis	Paris 13	1,500	Idem	Idem	1,500
Parizot	Idem	Paris R. P.	2,400	Idem	Idem	2,400
Balbeur	Idem	Idem	2,700	Idem	Idem	2,700
Teyssendier	Expéditionn.	En disponibilité . .	"	Expédition ^{re} .	Idem	1,400
Metchen	Idem	Paris	"	Idem	Idem	1,200
Gordier	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,200
Gosset	Idem	Troyes	"	Idem	Troyes, direction . .	1,200
Bigaud	Idem	Amiens	"	Idem	Amiens, direction .	1,200
Baillon	Idem	Aulnoye	"	Idem	Lille, caisse d'é- pargne.	1,200
Turrel	Idem	Grenoble	"	Idem	Grenoble, caisse d'é- pargne.	1,200
M ^{lles} Coudereau	Employée . . .	Téléphones, bur. G.	1,100	Employée . . .	3 ^e div ^{on} , 3 ^e bureau.	1,100
Jézé	Idem	Paris	"	Idem	Idem	1,000
Chabenet	Employée . . .	Direct. de la caisse nat. d'épargne.	1,500	Idem	Direction de la Seine	1,500
Dutoit	Idem	Lille, central	1,400	Idem	Lille, caisse d'é- pargne.	1,400
Warembert	Idem	Idem	1,200	Idem	Idem	1,200
M ^{me} Labouré	Idem	Idem	1,100	Idem	Idem	1,100
M ^{lles} Quéva	Idem	Lille, téléphones . .	1,200	Idem	Idem	1,200
Roudaud	Idem	Limoges, central . .	1,000	Idem	Limoges, caisse d'é- pargne.	1,000
Prudhomme	Idem	Limoges-Garibaldi .	1,100	Idem	Idem	1,100
Henrion	Idem	Toul, téléphones . .	1,000	Idem	Nancy, caisse d'é- pargne.	1,000
Thirion	Idem	Briey	1,100	Idem	Idem	1,100
Tilly	Idem	Pont-Audemer	1,000	Idem	Saint-Brieuc, caisse d'épargne.	1,000
Hillion	Idem	Donarnenez	1,000	Idem	Idem	1,000
Durand	Idem	Lyon-Guillotière . .	1,100	Idem	Anancy, caisse d'é- pargne.	1,100
M ^{mes} Cullet	Idem	Marseille, téléphone	1,200	Idem	Marseille, caisse d'épargne.	1,200
Dessertine	Idem	Roanne	"	Idem	Chambéry, caisse d'épargne.	1,000
Montaigne	Empl. auxi- liaire.	Lille, central	1,300	Empl. auxi- liaire.	Lille, caisse d'é- pargne.	1,300
M ^{lle} Péhousquet	Idem	Morlaas	"	Employée . . .	Limoges, central . .	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
M ^{lle} Pongy.....	Aide.....	Vergèze.....	"	Receveuse...	Saint-Julien-de-Cas- sagnas.	1,000
Marcaggi.....	Dame em- ployée.	Constantine, caisse d'épargne.	1,100	<i>Idem</i>	Prunelli - di - Fin- morbo.	1,000
Arnand.....	<i>Idem</i>	Reims-Porte-Mars..	1,300	<i>Idem</i>	Dommartin-s ^r -Yèvre	1,200
M ^{mes} Chaignot.....	Postulan ^{te} re- ceveuse.	Tours.....	"	<i>Idem</i>	Palluau-sur-Indre..	1,000
Jollit.....	Dame em- ployée.	Paris, central.....	1,100	<i>Idem</i>	Fontaine-la-Guyon.	1,200
M ^{lle} David.....	<i>Idem</i>	Brive.....	1,100	<i>Idem</i>	Perpezac-le-Noir...	1,000
M ^{me} veuve Clos.....	Receveuse...	Bizanet.....	1,400	<i>Idem</i>	Ille-sur-Tet.....	1,400
M ^{lle} David.....	Dame em- ployée.	La Réole.....	1,200	<i>Idem</i>	Camiran.....	1,200
Marchais.....	<i>Idem</i>	La Ferté-s ^r -Jouarre.	1,100	<i>Idem</i>	Martainneville....	1,000
MM. Thuiller.....	Commis....	Amiens, direction.	2,400	Receveur....	Amiens, faubourg de Hem.	2,200
Marcon.....	Receveur....	Aubenas.....	4,000	<i>Idem</i>	Pézenas.....	4,000
Garnier.....	Comm. princ.	Privas.....	3,600	<i>Idem</i>	Aubenas.....	3,500
M ^{lle} Laugère.....	Receveuse...	Mirebeau-de-Poitou	2,000	Receveuse...	Coutras.....	2,000
M. Cognié.....	Receveur....	Sainte-Maure-de- Touraine.	2,000	Receveur....	Mirebeau-de-Poitou	2,000
M ^{mes} Louis.....	Receveuse...	Mormant.....	1,400	Receveuse...	S ^t -Aignan-sur-Cher.	1,600
Roque.....	<i>Idem</i>	Podensac.....	1,600	<i>Idem</i>	Mormant.....	1,600
veuve Roux.....	<i>Idem</i>	Castelnau-de-Médoc	1,400	<i>Idem</i>	Podensac.....	1,600
M ^{lle} Desmars.....	<i>Idem</i>	Cussac.....	1,200	<i>Idem</i>	Castelnau-de-Médoc	1,200
M ^{me} Aristido.....	Dame em- ployée.	Bordeaux, caisse d'épargne.	1,100	<i>Idem</i>	Cussac.....	1,000
M. Bruneteau.....	Receveur....	LaChartre-s ^r -le-Loir	2,000	Receveur....	Marans.....	2,000
M ^{lle} Rousselet.....	Receveuse...	Beaumont-s ^r -Sarthe	1,600	Receveuse...	LaChartre-s ^r -le-Loir	1,800
M ^{me} Bouillon.....	<i>Idem</i>	Juvigni-sous-An- daine.	1,400	<i>Idem</i>	Beaumont-s ^r -Sarthe	1,400
M ^{lle} Daydé.....	<i>Idem</i>	Grenade-s ^r -Garonne.	2,000	<i>Idem</i>	Bagnols-sur-Cèze..	2,000
M ^{me} veuve Rastoul.	<i>Idem</i>	Cazouls-les-Béziers.	1,800	<i>Idem</i>	Grenade-s ^r -Garonne	2,000
M ^{lles} Masson.....	<i>Idem</i>	Ouveillan.....	1,600	<i>Idem</i>	Cazouls-les-Béziers.	1,600
Larriou.....	<i>Idem</i>	Vic-Fezensac.....	2,000	<i>Idem</i>	Fleurance.....	2,000
M ^{mes} Touzac.....	<i>Idem</i>	Fleurance.....	1,800	<i>Idem</i>	Vic-Fezensac.....	1,800
Battalier.....	<i>Idem</i>	Alet.....	1,200	<i>Idem</i>	Sumène.....	1,200
MM. Coindeau.....	Receveur....	Loudun.....	2,700	Receveur....	Angers-Doutre....	3,000
Mariani.....	<i>Idem</i>	Queyras.....	1,200	<i>Idem</i>	Le Gatelet.....	1,200
M ^{lles} Lafon.....	Receveuse...	Gontaud.....	1,400	Receveuse...	Machemont.....	1,400
Le Couls.....	Dame em- ployée.	Saint-Brieuc, caisse d'épargne.	1,100	<i>Idem</i>	Plumaugat.....	1,000
Burgan.....	Receveuse...	Monferran-Savès...	1,200	<i>Idem</i>	Mazères.....	1,200
afontan.....	<i>Idem</i>	Mazères.....	1,200	<i>Idem</i>	Monferran-Savès...	1,200
Merlot (J.) ..	Dame em- ployée.	La Rochelle.....	1,000	<i>Idem</i>	Marsilly.....	1,000
Merlot (M.) ..	Receveuse...	Marsilly.....	1,200	<i>Idem</i>	Arthon-en-Retz....	1,200
M. Méchin.....	Commis....	Paris 98.....	2,400	Receveur....	Carmaux.....	2,200
M ^{lle} Rumeau.....	Receveuse...	Dausse.....	1,000	Receveuse...	Gontaud.....	1,000
MM. Antarrieu...	Chef de bri- gade.	Ligne du Nord....	3,000	Chef de bri- gade.	Ligne du Sud-Ouest	3,000
Pigeaire.....	<i>Idem</i>	Ligne de Lyon....	3,000	<i>Idem</i>	Ligne de la Médi- terrannée.	3,000
Barre.....	<i>Idem</i>	Ligne de la Médi- terrannée.	3,300	<i>Idem</i>	Ligne de Lyon....	3,300
Chentrier....	Com. princ..	Ligne de l'Est....	3,000	<i>Idem</i>	Ligne du Nord....	3,000
Souleié.....	<i>Idem</i>	Fourmies.....	3,600	Com. princ..	Levallois-Perret...	3,600
Vigneront.....	<i>Idem</i>	Calais, principal..	3,000	<i>Idem</i>	Fourmies.....	3,000
Blancher.....	<i>Idem</i>	Nevers.....	3,300	<i>Idem</i>	Paris 18.....	3,300
Meynier.....	<i>Idem</i>	Annonay.....	3,000	<i>Idem</i>	Privas.....	3,000
Bouveron.....	Commis....	Ligne du Sud-Ouest.	3,000	<i>Idem</i>	Ligne du Sud-Ouest	3,000
Héquette....	<i>Idem</i>	Ligne du Nord....	3,000	<i>Idem</i>	Ligne de l'Est....	3,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION ANCIENNE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Grand.....	Commis.....	Lyon, central.....	3,000	Com. princ.	Nevers.....	3,000
Béranger.....	Idem.....	Idem.....	3,000	Idem.....	Annonay.....	3,300
Reverchon.....	Idem.....	Ligne de l'Est.....	1,500	Commis.....	Ligne de Lyon.....	1,500
Filhel.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	2,400	Idem.....	Toulouse-Saint-Mi- chel.	2,400
Tiran.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Lyon-Perrache.....	1,800
Christophe.....	Idem.....	Troyes.....	1,500	Idem.....	Bar-sur-Aube.....	1,500
Bonnefoy.....	Idem.....	Paris 68.....	2,100	Idem.....	Ligne de Lyon.....	2,100
Dubaille.....	Idem.....	Ligne de l'Est.....	1,500	Idem.....	Ligne du Nord.....	1,500
Ercole.....	Idem.....	Paris 67.....	2,400	Idem.....	Ligne de l'Est.....	2,400
Subira.....	Idem.....	Caen R. P.....	1,500	Idem.....	Paris R. P.....	1,500
Bourdonnais..	Ancien com- mis.	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Latouche.....	Commis.....	Mantes.....	1,800	Idem.....	Le Mans R. P.....	1,800
Gantès.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Alger, central.....	2,700
Guichard.....	Idem.....	Lyon R. P.....	1,800	Idem.....	Bourgoin.....	1,800
Laruelle.....	Idem.....	Rennes, central...	2,700	Idem.....	Tours, central.....	2,700
Massicot.....	Idem.....	Le Havre, central.	1,800	Idem.....	Rennes, central...	1,800
Dupont.....	Idem.....	Paris 2.....	2,400	Idem.....	Meaux.....	2,400
Roubaud.....	Idem.....	Paris 98.....	2,700	Idem.....	Paris, central.....	2,700
Reboul.....	Idem.....	Paris, central.....	2,700	Idem.....	Paris 98.....	2,700
Suyag.....	Idem.....	Constantine R. P..	1,500	Idem.....	Aïn-Beïda.....	1,500
Casanova.....	Idem.....	Aïn-Beïda.....	1,500	Idem.....	Constantine R. P..	1,500
Hervé.....	Idem.....	Rouen R. P.....	1,500	Idem.....	Tours, gare.....	1,500
Ponget.....	Idem.....	Paris 29.....	2,100	Idem.....	Paris R. P.....	2,100
Mélantois.....	Idem.....	Paris 63.....	1,500	Idem.....	Madagascar.....	1,500
Guillet.....	Idem.....	Boghari.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Doudel du Fauëdic.	Idem.....	Bône.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Planus.....	Idem.....	Paris 43.....	1,800	Idem.....	Cochinchine.....	1,800
Justine.....	Idem.....	Saint-Dizier.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Petitjean.....	Idem.....	Batna.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Gouvernet.....	Idem.....	Rouen, central....	3,000	Idem.....	Paris 63.....	3,000
Adde.....	Idem.....	Saint-Lô.....	1,500	Idem.....	Rouen, central (bri- gade de réserve).	1,500
Lefebvre.....	Idem.....	Rouen, central (bri- gade de réserve).	1,500	Idem.....	Rouen, central....	1,500
Roux.....	Idem.....	Lyon R. P.....	1,500	Idem.....	Marseille-Chapitre.	1,500
Rimbaud.....	Idem.....	Draguignan.....	2,100	Idem.....	Roanne.....	2,100
Giraud.....	Idem.....	Paris 10.....	2,700	Idem.....	Draguignan.....	2,700
Dubois.....	Idem.....	Versailles R. P....	2,100	Idem.....	Paris R. P.....	2,100
Dalet.....	Idem.....	Saint-Calais.....	1,500	Idem.....	Bordeaux R. P....	1,500
Bedel.....	Idem.....	Angers R. P.....	1,800	Idem.....	Saint-Calais.....	1,800
Poisat.....	Idem.....	Paris 50.....	1,500	Idem.....	Grenoble R. P....	1,500
Delteil.....	Idem.....	Paris 28.....	2,400	Idem.....	Paris 20.....	2,400
Genopin.....	Idem.....	Bar-le-Duc.....	1,500	Idem.....	Draguignan.....	1,500
Briandet.....	Idem.....	Paris 15.....	2,100	Idem.....	Fontainebleau....	2,100
Piaggio.....	Idem.....	Orléans R. P.....	1,800	Idem.....	Joigny.....	1,800
Périllon.....	Idem.....	Nice, central.....	3,000	Idem.....	Nice R. P.....	3,000
Faletti.....	Idem.....	Nice R. P.....	2,700	Idem.....	Nice, central.....	2,700
Durand.....	Idem.....	Rouen R. P.....	1,500	Idem.....	Le Havre, central.	1,500
Amiel.....	Idem.....	Rouen, Hôtel de Ville.	1,500	Idem.....	Rouen R. P.....	1,500
Richon.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Sabatier.....	Idem.....	Paris, central....	2,400	Idem.....	Montpellier, central	2,400
Henou.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Montpellier, central (brig. de réserve)	1,500
Dignoire.....	Idem.....	Ligne du Nord.....	1,500	Idem.....	Paris 28.....	1,500
Mordacque.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Paris 71.....	1,500
Coulhois.....	Idem.....	Paris 7.....	1,500	Idem.....	Paris R. P.....	1,500
Thibaut.....	Idem.....	Paris 10.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Charonnat.....	Idem.....	Paris 28.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Lamouret.....	Idem.....	Paris 31.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Minot	Commis	Paris 47	1,800	Commis	Paris R. P.	1,800
Deconde	Idem	Paris 71	1,500	Idem	Idem	1,500
Franchot	Idem	Paris 84	1,500	Idem	Idem	1,500
Parde	Idem	Paris 11	2,400	Idem	Paris 84	2,400
Maurer	Idem	Paris 42	3,000	Idem	Paris 10	3,000
Denis	Idem	Paris 48	2,400	Idem	Paris 31	2,400
Derrien	Idem	Paris 79	2,700	Idem	Paris 48	2,700
Beylot	Idem	Paris 77	1,500	Idem	Paris 79	1,500
Sou	Idem	Paris R. P.	1,500	Idem	Paris 28	1,500
Mathieu	Idem	Paris 28	1,500	Idem	Paris R. P.	1,500
Castel	Idem	Paris R. P.	2,400	Idem	Paris 25	2,400
Nolorgues	Idem	Idem	3,000	Idem	Paris 66	3,000
Lassaque	Commis aux ^{re} admissible au surnu- mériant.	En disponibilité	"	Idem	Rouen R. P.	1,500
Marin-Lamolet	Idem	Idem	"	Surnumér ^{re}	Paris 50	"
Sérès	Idem	Idem	"	Idem	Paris 18	"
Manson	Surnumér ^{re}	Lyon, central	"	Idem	Paris R. P.	"
Espenel	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Detaigue	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Bouris	Idem	Ligne de Lyon	"	Idem	Idem	"
Langlet	Idem	Paris 98	"	Idem	Idem	"
Richard	Idem	Idem	"	Idem	Verdun	"
Lambert	Idem	Idem	"	Idem	Paris 7	"
Blouin	Idem	Idem	"	Idem	Paris 67	"
Musy	Idem	Idem	"	Idem	Paris 68	"
Mairey	Idem	Idem	"	Idem	Paris 47	"
Chamblanc	Idem	Idem	"	Idem	Paris 11	"
Darnis	Idem	Idem	"	Idem	Paris 42	"
Hugot	Idem	Idem	"	Idem	Paris 77	"
Descailaux	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Ligne de l'Est	"
Roussé	Idem	En disponibilité	"	Idem	Versailles, préfet.	"
Pucch	Idem	Lyon, central	"	Idem	Lyon R. P.	"
Guillabert	Idem	Meaux	"	Idem	Paris 2	"
Devallencourt	Idem	Paris 98	"	Idem	Creil	"
Siadou	Idem	Paris 50	"	Idem	Houleur	"
Majorel	Idem	En disponibilité	"	Idem	Boghari	"
Malicot	Idem	Idem	"	Idem	Versailles R. P.	"
Piollet	Idem	Paris 18	"	Idem	Paris 43	"
Voillemin	Idem	Le Havre, central	"	Idem	Saint-Dizier	"
Susini	Idem	Alger, central	"	Idem	Batna	"
Turin	Idem	Épinal, rue Thiers	"	Idem	Draguignan	"
Gunay	Idem	Paris 98	"	Idem	Épinal, rue Thiers	"
Guillaume	Idem	Roanne	"	Idem	Marseille R. P.	"
Mage	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Paris 10	"
Dussert	Idem	Idem	"	Idem	Paris 28	"
Philippard	Idem	Paris 98	"	Idem	Paris R. P.	"
Aubortin	Idem	Fontainebleau	"	Idem	Bar-le-Duc	"
Garre	Idem	Paris 98	"	Idem	Paris 15	"
Brémond	Idem	Lyon, central	"	Idem	Orléans R. P.	"
M ^{lles} Cappey	Employée	Pont-l'Évêque	1,000	Employée	Le Havre, téléph.	1,000
Décobert	Idem	Morez	1,000	Idem	Paris, principal	1,000
Amaudry	Idem	En disponibilité	"	Idem	Paris R.	1,000
M ^{me} Dalhousie	Postulante	Idem	"	Idem	Pont-l'Évêque	1,000
M ^{lles} Houille	Employée	Rethel	1,000	Idem	Reims-Porte-Mars	1,000
Lécluse	Employée	Idem	"	Idem	Rethel	1,000
Clérin	Postulante	Avallon	1,000	Idem	Clichy	1,000
David	Idem	Le Creusot	1,000	Idem	Avallon	1,000
Boiteux	Postulante	Idem	"	Idem	Le Creusot	1,000
Lebrasseur	Employée	Le Havre, téléph.	1,200	Idem	Paris, principal	1,200
Boscher	Stagiaire	Paris, principal	"	Idem	Pont-Audemer	1,000
Le Coz	Postulante	Idem	"	Idem	Douarnenez	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
M ^{lle} David.....	Postulante	"	Employée...	Briey	1,000
Dclahaye.....	Employée...	Chantilly	1,000	Idem.....	Beauvais.....	1,000
Diette.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Béthune.....	1,000
Moret.....	Idem.....	Annonay.....	1,000	Idem.....	Lyon-Guillotière...	1,000
Issartel.....	Postulante	"	Idem.....	Annonay.....	1,000
Bailly.....	Employée...	Lons-le-Saunier...	1,100	Idem.....	Lyon-Guillotière...	1,100
Sailland.....	Idem.....	Mâcon.....	1,100	Idem.....	Lons-le-Saunier ...	1,100
Cannard.....	Idem.....	Villefranche - sur - Saône.	1,000	Idem.....	Mâcon.....	1,000
Coillard.....	Postulante	"	Idem.....	Villefranche - sur - Saône.	1,000
Radet.....	Idem.....	"	Idem.....	Sens.....	1,000
Fouquet.....	Employée...	Lagny	1,000	Idem.....	Paris, central.....	1,000
Barrier.....	Postulante	"	Idem.....	Lagny	1,000
Rosier.....	Employée...	Rouen, téléphone...	1,000	Idem.....	Paris, central.....	1,000
Faure.....	Idem.....	Gap.....	1,100	Idem.....	Paris 23.....	1,100
M ^{me} Dalet.....	Idem.....	Saint-Calais	1,100	Idem.....	Bordeaux, central..	1,100
Bedel.....	Idem.....	Angers R. P.....	1,000	Idem.....	Saint-Calais	1,000
Merle.....	Postulante...	"	Idem.....	La Réole.....	1,000
M ^{lle} Peysson.....	Idem.....	"	Idem.....	La Ferté-s ^a -Jouarre.	1,000
Lallé.....	Idem.....	"	Idem.....	Brive.....	1,000
Mayeur.....	Employée...	Soissons, téléphone	1,000	Idem.....	Toul, téléphone...	1,000
Gérard.....	Postulante	"	Idem.....	Soissons, téléphone	1,000
M ^{me} Lebacq.....	Employée...	Roubaix, téléphone	1,000	Idem.....	Lille, téléphone...	1,000
M ^{lle} Lodieu.....	Postulante	"	Idem.....	Roubaix, téléphone	1,000
Contart.....	Idem.....	"	Idem.....	Chantilly, téléphone	1,000
Sochaczewski ..	Receveuse...	En disponibilité...	"	Idem.....	Rouen, téléphone...	1,800
Abbadie.....	Stagiaire...	Paris, principal...	"	Idem.....	Paris, principal...	1,000
Alaphilippe ..	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Bandel.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Barras.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Biot.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Bourgeois (M.- L.-A.).	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Bouliet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Buisson (L.).	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Cabarat.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Cadaillon.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Cantara.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Carbonneaux.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Colivet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Dauphin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Deplébins.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Desmartin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Dosmo.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Falandry.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Fourmestaux.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Fournier (V.- E.).	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Fournier (C.- A.).	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Franchot.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Gloux.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Gontier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Grosgerin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Guillard.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Hamelin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Jouanneau.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Jouffroy.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Klein.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Laly.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Leclert.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Lecomte.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
M ^{lle} Lombard	Stagiaire	Paris, principal	"	Employée	Paris, principal	1,000
Marcastel	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Marginière	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Massiot	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
M ^{me} Matosy	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
M ^{lle} Maurice	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Nègre	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Nerdeux	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Pitiau	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Plaquet	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Poulard	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
M ^{me} Putégnat	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
M ^{lle} Rauber	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Régnier (J.-M.)	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Rotillon	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Tagand	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Thériat	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Viguiet (M.- J.-M.)	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Viguiet (M.- J.-E.-A.)	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Viguiet (B.-A.- M.)	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Vouaux	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Viron	Idem	Paris R	"	Idem	Idem	1,000
Simonin	Idem	Paris B	"	Idem	Paris B	1,000
Guercin	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
M ^{me} Vautier	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
M ^{lle} Aubert	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Perrot	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Raynaud	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Pérolini	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Leduc	Idem	Paris I	"	Idem	Paris I	1,000
Louis	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Diener	Idem	Paris F	"	Idem	Paris F	1,000
Duraud (M.-L.)	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Poton	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Laloy	Ex-employée	Idem	"	Idem	Paris, principal	1,000
M ^{me} Jeanne	Stagiaire	Paris, principal	"	Idem	Caen, téléphone	1,000
M ^{lle} Fressignac (A.- M.)	Employée	Saujon	1,200	Idem	La Rochelle	1,200
Fressignac (C.- M.)	Idem	Idem	1,000	Idem	Idem	1,000
Rousseau	Postulante	Idem	"	Idem	Saujon	1,000
Matet	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Jacquinet	Idem	Idem	"	Idem	Semur	1,000
Girard	Idem	Idem	"	Idem	Morez	1,000
Guionneau	Employée	Cholet	1,000	Idem	Angers-Doutre	1,000
Corqueteau	Postulante	Idem	"	Idem	Cholet	1,000
Coustenable	Idem	Idem	"	Idem	Roubaix, principal	1,000
Lamon	Idem	Idem	"	Idem	Sens	1,000
M ^{me} Redounet	Employée	Toulouse, pl. Dupuy	1,600	Idem	Port-la-Nouvelle	1,600
M ^{lle} Godeau	Idem	Cahors	1,000	Idem	Toulouse, pl. Dupuy	1,000
Buzenac	Idem	Port-de-la-Nouvelle	1,000	Idem	Cahors	1,000
M ^{me} Brun	Idem	Idem	"	Idem	Thonon	1,000
Lhomme	Employée	Puteaux	1,100	Idem	Courbevoie	1,100
M ^{lle} Siffay	Idem	Pantin-Quatre-Ch.	1,000	Idem	Puteaux	1,000
Favrel	Empl. auxil.	Puteaux, téléphone	R ^{on} , 1,000	Empl. auxil.	Pantin-Quatre-Che- mins	R ^{on} , 1,000
M ^{me} Noguès	Stagiaire	Paris, principal	"	Employée	Paris, principal	1,000
Dumas	Employée	Bordeaux, téléphone	1,200	Surveillante	Bordeaux, téléphone	1,200
Perret	Idem	Idem	1,200	Idem	Idem	1,200
M ^{lle} Ledent	Stagiaire	Lille, téléphone	"	Employée	Lille, téléphone	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
M ^{me} Doudet.....	Employée...	Dijon-Porte-d'Ouche	1,100	Employée...	Dijon R. P.....	1,100
M ^{lle} Terrillon.....	Postulante..	"	Idem.....	Dijon-Porte-d'Ouche	1,000
Egretaud.....	Employée..	La Souterraine....	1,000	Idem.....	Bordeaux-Chartrons	1,000
Rebière.....	Postulante..	"	Idem.....	La Souterraine....	1,000
Lheureux (V.- L.-N.).	Stagiaire....	Lillo, central.....	"	Idem.....	Lille, central.....	1,000
Lheureux (F.)	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Coliard.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Boda.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Thiébault.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Novelli.....	Employée...	Roubaix, principal.	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
Masselot.....	Postulante..	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Delevoic.....	Idem.....	"	Idem.....	Roubaix, principal.	1,000
Gourdin.....	Idem.....	"	Idem.....	Sens.....	1,000
Belin.....	Employée...	Charenton-le-Pont.	1,000	Idem.....	Paris, central.....	1,000
Thérin.....	Idem.....	Paris, principal..	1,000	Idem.....	Charenton-le-Pont..	1,000
Coudere.....	Idem.....	Villeneuve - Saint - Georges.	1,000	Idem.....	Paris, central.....	1,000
M ^{me} Méthion.....	Postulante..	"	Idem.....	Villeneuve - Saint - Georges.	1,000
Schatz.....	Receveuse...	Machemont (Oise).	1,200	Idem.....	Paris 23.....	1,200
Nonjan.....	Employée...	Paris 23.....	1,200	Idem.....	Paris 64.....	1,200
M ^{lle} Ristor.....	Idem.....	Paris 59.....	1,100	Idem.....	Paris 23.....	1,100
Monteil.....	Postulante..	"	Idem.....	Paris 59.....	1,000
Gallois.....	Idem.....	"	Idem.....	Gap.....	1,000
Bailly.....	Idem.....	"	Idem.....	Loches.....	1,000
Deletête.....	Idem.....	"	Idem.....	Lille-Saint-Maurice.	1,000
M ^{me} Picot.....	Employée...	Paris 87.....	1,100	Idem.....	Espalion.....	1,100
M ^{lle} Tourret.....	Idem.....	Argenteuil.....	1,000	Idem.....	Paris 87.....	1,000

